

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **3 juin 2024** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Monsieur Jonathan Arsenault, inspecteur en urbanisme

Public : 10 personnes représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3

176-06-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2024 soit ouverte à 20 h.

177-06-2024 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 3 juin 2024 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 AJUSTEMENT DE SALAIRE KARYNE GRENIER – GESTION DU LAC MASKINONGÉ
- 13.2 ESCALIERS ET GARDE-CORPS – GESTION DU LAC MASKINONGÉ
- 13.3 MODIFICATION DE L'INVENTAIRE DU RÉGLEMENT DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION CV. 498 – ARRÊTS INTERDITS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

178-06-2024 3.1 Séance ordinaire du 6 mai 2024

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit et est adopté tel que présenté.

179-06-2024 3.2 Séance extraordinaire du 29 mai 2024

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2024 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

180-06-2024 4.1 Avis de motion – Règlement CV. 554-2 modifiant le règlement CV. 554-1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 554-2 modifiant le règlement CV. 554-1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel.

181-06-2024 4.2 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 554-2 modifiant le règlement CV. 554-1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée pour adopter le projet de règlement CV. 554-2 modifiant le règlement CV. 554-1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 554-2 modifiant le règlement CV. 554-1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel, tel que déposé.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mai 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mai 2024 sous la cote « Bordereau no. 06-2024 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2024

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2024.

182-06-2024 6.2 Comptes à payer au 31 mai 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 mai 2024, des chèques numéros 8358 à 8413 totalisant 158 554.85\$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 31 mai 2024, des chèques numéros 8330 à 8357 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5732 à 5745 totalisant **155 397.57 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

183-06-2024 6.3 Emprunt temporaire – Règlement CV. 593 décrétant une dépense et un emprunt de 777 361 \$ pour l’acquisition du lot 3 043 875

ATTENDU QUE, conformément au règlement d’emprunt CV. 593 décrétant une dépense et un emprunt de **777 361 \$** pour l’acquisition du lot 3 043 875, la Ville de Saint-Gabriel souhaite emprunter par emprunt temporaire le montant total de **777 361 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QU’un emprunt temporaire au montant de **777 361 \$** prévu au règlement d’emprunt CV. 593 réalisé auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière;

QUE l’emprunt temporaire soit signé par le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la directrice générale adjointe et trésorière, madame Mireille Bibeau;

QUE les intérêts soient payables mensuellement;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

184-06-2024 7.1 Nomination – Conseil d’administration de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

ATTENDU QU’un avis de publication a été donné par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation dans la Gazette officielle du Québec confirmant la constitution de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), en mentionnant que la première assemblée du conseil d’administration aura lieu le 11 juin 2024, à 16 h, au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel (référence AM 299487);

ATTENDU QUE l’article 5 de l’entente intermunicipale constituant la Régie stipule que le conseil d’administration de la RIBC est formé d’un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités participantes;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent nommer un membre du conseil qui agit comme délégué substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne peut siéger au conseil d’administration de la RIBC.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE monsieur Gaétan Gravel, maire, soit nommé comme délégué de la Ville de Saint-Gabriel pour siéger au conseil d’administration de la RIBC;

QUE Stephen Subranni, membre du conseil, soit nommé comme délégué substitut de la Ville de Saint-Gabriel pour siéger au conseil d'administration de la RICB.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

185-06-2024 8.1 Embauche d'un PPP – Saison 2024

ATTENDU QUE deux salariés hors-plancher d'emploi embauchés à titre de PPP pour la saison 2024 ont démissionné.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche de Carl Ducharme, salarié hors-plancher d'emploi pour la saison 2024, soit autorisée à compter du 13 mai 2024;

QU'il soit rémunéré selon la convention collective en vigueur et soit sous l'autorité du directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy.

La conseillère Julie Croisetière dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

186-06-2024 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mai 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mai 2024.

187-06-2024 11.2 Avis de motion – Règlement CV. 594 modifiant le règlement administratif CV. 376 relatif au renouvellement de permis et de certificat

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le premier projet de règlement CV. 594 modifiant le règlement administratif CV. 376 relatif au renouvellement de permis et de certificat.

188-06-2024 11.3 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 594 modifiant le règlement administratif CV. 376 relatif au renouvellement de permis et de certificat

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur une modification au règlement CV. 376 intitulé « Règlement administratif relatif au règlements de zonage, de lotissement et de construction ».

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement CV. 594 modifiant le règlement administratif CV. 376 relatif au renouvellement de permis et de certificat, tel que déposé.

189-06-2024 11.4 Avis de motion – Règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

AVIS DE MOTION est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

190-06-2024 11.5 Adoption du premier projet de règlement – Règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel ».

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, tel que déposé.

191-06-2024 11.6 Avis de motion – Règlement CV. 596 concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31)

AVIS DE MOTION est donné par Julie Croisetière, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le premier projet de règlement CV. 596 concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31).

192-06-2024 **11.7 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 596 concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation (PL31)**

ATTENDU QUE le PL31 a été sanctionné le 21 février 2024;

ATTENDU QUE le PL31 a notamment pour objectif « d’instaurer des règles temporaires pour accéder à la réalisation de projet d’habitation »;

ATTENDU QUE le PL31 introduit, pour une durée temporaire, de nouveaux pouvoirs aux municipalités, à des conditions particulières, l’autorisation de logements accessoires;

ATTENDU QU’aucune autorisation ne peut être accordée si le projet est situé à l’extérieur du périmètre d’urbanisation délimité au schéma d’aménagement de la MRC, dans un lieu où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique, de protection de l’environnement ou de bien-être général ou dans une zone où aucun usage résidentiel n’est autorisé;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soustraire son territoire à l’application du premier alinéa de l’article 94 du PL31;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne désire pas autoriser l’ajout de logements accessoires malgré les règlements d’urbanisme, tel que prévu par le PL31;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et lequel porte sur le règlement CV. 596 concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation (PL31).

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement CV. 596 concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation (PL31).

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

193-06-2024 **12.1 Autorisation pour l’application du cadre de référence – Camp de jour estival 2024**

ATTENDU QUE le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux, mise en place par l’Association québécoise du loisir municipal et l’Association des camps du Québec, permet de soutenir et d’orienter les actions de ses membres gestionnaires de camps de jour au chapitre des actions liées à la sécurité (prioritaire) et à la qualité de l’expérience.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l’unanimité :

QUE la coordonnatrice du camp de jour estival 2024, Audrey-Ann Paradis, soit désignée comme mandataire responsable de l’application du Cadre de référence (personne qui supervise directement le personnel et la programmation).

194-06-2024 **12.2 Demande d’utilisation de la plage – Chambre de commerce Brandon**

ATTENDU la demande de la Chambre de commerce Brandon pour avoir l’autorisation d’utiliser la plage et le bâtiment du resto-bar avec la terrasse pour un événement

communautaire en collaboration avec l'organisme Une communauté tissée serré du Programme PASI où seront présents les travailleurs étrangers du territoire de Brandon et du sud de la Matawinie;

ATTENDU QUE cet événement aurait lieu samedi le 7 septembre 2024 de 10h30 à 17h30, remis au dimanche 8 septembre en cas de pluie);

ATTENDU QUE, pour la tenue de celui-ci, ils aimeraient emprunter des tables à pique-nique, des chaises, 7 tables supplémentaires, un petit chapiteau ainsi que des cônes orange.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville autorise l'utilisation de la plage et du bâtiment du resto-bar avec la terrasse pour la tenue de cet événement, samedi le 7 septembre 2024 de 10h30 à 17h30 (remis au dimanche 8 septembre en cas de pluie);

QUE la ville prête des tables à pique-nique, des chaises, 7 tables supplémentaires, un petit chapiteau ainsi que des cônes orange.

13. VARIA

195-06-2024 13.1 Ajustement de salaire de Karyne Grenier – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'augmentation de salaire de 5% de l'employée de la gestion du lac Maskinongé, soit Mme Karyne Grenier à la guérite du débarcadère aux conditions établies avec la candidate. D'autoriser le maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à signer tout document relatif à l'entente salariale pour et au nom du comité de la Gestion du lac Maskinongé.

196-06-2024 13.2 Escaliers et garde-corps – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'entériner l'achat de deux (2) escaliers et garde-corps pour le quai des embarcations non motorisées de la gestion du lac Maskinongé au montant de **5 250 \$** plus taxes auprès de l'entreprise EDP Précision inc. Le coût sera assumé à même l'aide financière du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

197-06-2024 13.3 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Arrêts interdits

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le *Code de la Route* et le *Code de la Sécurité Routière*, la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir de régler le stationnement des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur;

ATTENDU QUE l'inventaire des règles de stationnement et de circulation a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent de modifier l'inventaire des règles de stationnement et de circulation du règlement CV. 498 pour ajouter des arrêts interdits sur la rue des Écoles, de l'intersection de la rue Dequoy à l'intersection de la rue Champagne.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

198-06-2024 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 3 juin 2024 soit levée à 21h05.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 4^e jour de juin 2024.

Gaétan Gravel
Maire